

LA LETTRE

de la Mutuelle de Mare-Gaillard

www.maregaillard.com

BIENVENUE À LA MUTUELLE DE SAINT-FRANÇOIS

page 2



CONSEILS PRATIQUES

ACCIDENTS
DOMESTIQUES
SOYEZ
VIGILANTS !

page 6

ACTUALITÉ :

PENSEZ À CHOISIR VOTRE
MÉDECIN TRAITANT

page 4

**COMPTES
ANNUELS 2004**

NOUS AVONS SU
NOUS ADAPTER
À NOTRE NOUVEL
ENVIRONNEMENT



page 3

SUR LE VIF :

«**Mon salon de coiffure cotise à la
Mutuelle de Mare-Gaillard**»

page 4



LA MUTUELLE DE SAINT-FRANÇOIS NOUS REJOINT

La Mutuelle de Saint-François a été créée en septembre 1940 par une poignée de pionniers tels que MM. Archimède Gassy, Elisée Vinetot, Saint Aude et Agénord Ferly. Elle est présidée depuis 1988 par M. Guy Cazimir. C'est donc ce dernier qui a eu la difficile tâche de sau-

Bienvenue à nos frères mutualistes de Saint-François

Au début de cette année, notre Mutuelle a signé avec la Mutuelle de Saint-François une convention de substitution. Nous travaillons maintenant à une fusion entre nos deux établissements.

Ce projet s'inscrit dans la même logique que celle de la fusion déjà bien avancée, entre la Mutuelle de Mare-Gaillard et celle de Ducos en Martinique. Il s'inscrit enfin dans la stratégie de rapprochement que nous développons avec le groupe d'envergure nationale, Harmonie Mutualité, qui devrait se traduire par une intégration au cours des prochaines années.

"L'union fait la force". Ce proverbe est donc plus que jamais d'actualité dans le monde d'aujourd'hui. Aucune mutuelle ne peut désormais rester isolée et prétendre assurer efficacement et surtout durablement le service de qualité qu'en attendent ses adhérents.

C'est la principale leçon à tirer de la réforme du code de la mutualité intervenue le 22 avril 2001. Nous devons aujourd'hui conjuguer l'efficacité économique tout en préservant les valeurs du mutualisme auxquelles nous croyons : solidarité, démocratie, liberté, indépendance et respect des lois.

C'est le sens de notre engagement.

Le Président, Maurille Serge Chicot

vegarder les intérêts des adhérents de la Mutuelle de Saint-François lorsque l'Union Départementale des Mutuelles de la Guadeloupe a cessé ses activités l'année dernière.

UNE MUTUELLE EN EXCELLENTE SANTÉ FINANCIÈRE

Fort heureusement, la Mutuelle de Saint-François possédait une



Le Conseil d'administration et la commission de contrôle de la Mutuelle de Saint-François

structure financière saine. Au 31 décembre 2004, ses comptes présentaient un excédent exceptionnel de près 180000 euros. En 15 ans, elle est passée de 140 membres à plus de 2300. Elle a construit son local et développé de nouveaux services. Son seul handicap, en fait, était sa taille insuffisante au vu des nouveaux critères imposés par le nouveau code de la mutualité. Ses adhérents ont décidé de se rapprocher de la Mutuelle de Mare-Gaillard dans le cadre d'une procédure de substitution suivi d'une fusion par absorption. Lorsque le processus sera achevé, les membres de l'ex Mutuelle de Saint-François deviendront des adhérents à part entière de la Mutuelle de Mare-Gaillard pour écrire ensemble une nouvelle et belle page de l'histoire du mutualisme guadeloupéen ■



EDITO

NOUS AVONS SU NOUS ADAPTER A NOTRE NOUVEL ENVIRONNEMENT

La réunion a tenu le 22... assemblée générale ordinaire annuelle au cours de laquelle les comptes de l'exercice 2004 ont été présentés. Comme chaque année, cette réunion a été l'occasion de réunir l'ensemble des forces vives de la mutuelle - élus et personnels- ainsi que ses partenaires et amis. Le président Chicot, dans son rapport moral, a rappelé les profondes

• APPEL DES COTISATIONS EN 2004 (ENCAISSÉES) :8 581 K€
• ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS DE 2003 À 2004 :+ 117 %
• PRESTATIONS VERSÉES EN 2004 :6 759 K€
• NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2004 :53 196
• NOMBRE DE PERSONNES PROTÉGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004 :96 272

mutations que vit actuellement le mouvement mutualiste guadelou-

péen après la disparition de l'Union Départementale des Mutuelles de la Guadeloupe (UDMG). Il a regretté que les mutuelles prises dans la tourmente n'aient pas opté pour la plupart pour un regroupement par voie de fusion ou de substitution. Il a rappelé à cette occasion que des projets de fusion étaient en cours avec les mutuelles de Ducos en Martinique et de Saint-François. La Mutuelle de Mare-Gaillard, en 2004, c'est :



- 53 196 adhérents
- 103 délégués
- 24 administrateurs
- 38 employés dont 6 cadres
- 9 agences

LES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2005

Samedi 08 Octobre 3ème Réunion Statutaire Trimestrielle Préparatifs des Assemblées de Section pour le renouvellement Général des Délégués

Samedi 17 Décembre Présentation, Etude et Vote du Budget Prévisionnel 2006

Le bilan 2004 est sensiblement le même que celui de 2003. Le niveau des fonds propres traduisent une fois de plus la bonne santé de votre mutuelle ■

ATTENTION AUX FRAIS DE REJET !

Si vous avez choisi de régler vos cotisations par virement ou par chèque, vous devez vous assurer que votre compte bancaire dispose des provisions nécessaires pour permettre le paiement de vos échéances.

Lorsque ce n'est pas le cas, votre Mutuelle est contrainte de représenter l'impayé le mois suivant ce qui génère des frais financiers ... qui seront désormais entièrement à votre charge ■

HOMMAGE
LE CALENDRIER
DES MESSES
Voici le calendrier des messes qui seront célébrées d'ici la fin de l'année :

- 20 novembre 2005 : Eglise de Baie-Mahault
- 11 décembre 2005 : Eglise de Port-Louis

SUR LE VIF :

«Les salariés de mon salon de coiffure bénéficient d'une complémentaire santé»

Tony Monfort est le gérant d'un salon de coiffure à Pointe-à-Pitre. Il a souscrit à la Mutuelle de Mare-Gaillard pour ses deux salariés une complémentaire santé dont il paye 100 % des cotisations. Nous l'avons rencontré dans son salon.

Pourquoi avez-vous souscrit une complémentaire santé pour vos salariés ?

Tony Monfort : j'ai souscrit cette complémentaire santé il y a déjà cinq ans. La Fédération nationale de la Coiffure Française avec ses partenaires sociaux, ont signé une convention collective qui prévoit la mise en place d'une complémentaire santé pour les salariés des établissements de coiffure. Cette convention n'est pas totalement applicable dans les départements d'Outre-Mer mais un avenant prévoyait la mise en place de cette complémentaire santé ici. En principe donc, tous les coiffeurs syndiqués sont tenus de proposer à leurs salariés cette complémentaire.



UN TÉMOIGNAGE DE TONY MONFORT

Dans la pratique, cette obligation a été mal acceptée et mal comprise par la majorité des coiffeurs du département. Pour ma part, j'ai décidé de me conformer à mes obligations. Je suis même allé plus loin puisque je prends en charge 100 % de la cotisation à la Mutuelle de Mare-Gaillard au lieu des 60% prévus.

Après cinq ans, quel bilan tirez-vous de cette adhésion ?

Tony Monfort : un bilan très positif. Le dispositif fonctionne très bien et mes salariés sont satisfaits. Leurs frais de santé sont bien pris en charge et ils sont remboursés rapidement.

Existe-t-il des problèmes de santé spécifiques à votre activité ?

Tony Monfort : Oui tout à fait. Le Syndicat des Coiffeurs de la Guadeloupe, dont je suis le président a d'ailleurs entrepris de les recenser. Il s'agit pour l'essentiel de maladies musculo-squelettiques telles que les tendinites mais aussi de rhinites ■

LAURA SOUMÉNAT
Coiffeuse salariée



«Je bénéficie d'une complémentaire santé prise en charge par le salon. Ça marche très bien. Je vois d'autant plus la différence sur mon budget qu'avant j'étais déjà adhérente et c'est moi qui payais. Au début, toutefois, il fallait à chaque fois que je réclame ma carte. Maintenant ce problème est réglé. Mes dépenses et celles de ma petite fille sont bien remboursées et quand je dois aller dans mon agence, les gens sont agréables et efficaces» ■

PENSEZ À CHOISIR VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Normalement, votre caisse d'assurance maladie vous a envoyé un formulaire dans lequel vous deviez désigner votre médecin traitant. Vous aviez jusqu'au 1er juillet 2005, pour le faire, par écrit. Ce médecin centralisera les données médicales vous concernant et décidera de vous orienter si nécessaire vers un spécialiste. Par la suite, vous pourrez à tout moment décider de changer de médecin traitant.

Si vous n'avez pas encore désigné votre médecin traitant, nous vous conseillons de le faire dès votre prochaine visite à son cabinet. Ne prenez pas rendez-vous avec votre médecin uniquement pour accomplir cette formalité. Rappelons néanmoins qu'il s'agit d'une démarche obligatoire. Si vous ne l'accomplissez pas, vos frais de santé seront plus élevés et moins bien remboursés ■

DES SALARIÉS PARFAITEMENT PROTÉGÉS

Vous êtes chef d'entreprise ? Avez-vous pensé à souscrire une complémentaire santé pour vos salariés. Ces derniers bénéficient déjà, comme vous le savez de la Sécurité sociale mais cette dernière ne leur rembourse qu'une partie de leur dépenses de santé. Une toute petite partie dans la plupart des cas ! C'est là qu'intervient la complémentaire santé "Spécial entreprise" de la Mutuelle de Mare-Gaillard.

UN REMBOURSEMENT EFFICACE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Cette garantie, comme son nom l'indique, vient compléter les remboursements de la Sécurité sociale pour limiter au strict minimum les dépenses qui restent à la charge de vos salariés en cas de problème de santé. Avec la complémentaire santé "entreprise", non seulement ils sont généralement

remboursés à 100 %, mais en plus, grâce au système du tiers-payant, le plus souvent, ils n'ont pas d'argent à avancer. Ce sera le cas, par exemple, dans les pharmacies, les laboratoires, les hôpitaux, les cliniques ou chez les orthophonistes et les opticiens. Voilà pourquoi la complémentaire santé "spécial entreprise" proposée par notre mutuelle peut représenter un atout important dans le cadre de votre politique de recrutement ou de gestion sociale de votre entreprise.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE VOTRE ENTREPRISE EST DÉDUITE DE SES IMPÔTS

Lorsque vous souscrivez une complémentaire santé "Spécial entreprise", tous vos salariés présents et futurs bénéficient automatiquement d'une couverture sociale efficace jusqu'à l'âge de 65 ans, aussi longtemps qu'ils

appartiennent au personnel de votre entreprise. Les cotisations sont prises en charge à hauteur de 60 % minimum par votre entreprise. Résultat : chacun de vos salariés bénéficie pour un coût très bas d'une complémentaire maladie performante. Votre entreprise, elle aussi est gagnante puisque sa participation est déduite de l'impôt sur les sociétés qu'elle doit acquitter chaque année.

Le contrat collectif de complémentaire maladie proposé par la Mutuelle de Mare-Gaillard est donc un produit particulièrement intéressant pour les entreprises locales. Les salariés bénéficient des mêmes prestations que s'ils avaient souscrits une complémentaire santé à titre personnel. Mieux, le contrat collectif de complémentaire maladie ne prévoit pas de délai d'attente. C'est à dire que vos salariés sont couverts dès leur première journée de travail dans votre entreprise ■

Voici par exemple le :

Collectif Santé 100

	SÉCURITÉ SOCIALE	MUTUELLE	
		Ticket Modérateur et dépassements	Forfaits ou détails prestations
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (1)			
- Frais de séjour, transports	80% ou 100 %	20% ou 0%	-
- Honoraires	80% ou 100 %	20% ou 0%	-
- Forfait journalier hospitalier	-	-	Frais réels
- Chambre particulière	-	-	Frais réels
NAISSANCE - ADOPTION			
- Chambre particulière	-	-	Frais réels
- Prime de naissance ou d'adoption (1)	-	-	358,26€ (2350 F)
SOINS COURANTS			
- Consultations, visites, actes de spécialité (K ou C)	70%	130%	soit TM + 100%
- Radiologie	70%	130%	soit TM + 100%
- Auxiliaires médicaux, Analyses	60%	40%	-
- Transports	65%	35%	-
- Pharmacie vignettes bleues	35%	65%	-
- Pharmacie vignettes blanches	65%	35%	-
OPTIQUE (1)			
- Verres, montures, lentilles acceptés	65%	35%	152,45€ (1000 F)
- Lentilles refusées forfait supplémentaire	-	-	152,45€ (1000 F)
DENTAIRE			
- Soins (y compris parodontologie)	70%	30%	
- Prothèses acceptées	70%	130%	soit TM + 100%
- Prothèses refusées	-	-	100%
- Orthodontie acceptée	100%	-	soit +100%
DIVERS			
- Prothèses, appareillages et accessoires médicaux	65%	135%	soit TM + 100%
- Cures thermales libres (1)	65% ou 70%	35% ou 30%	190,56€ (1250 F)
- Vaccin anti-grippal	-	-	Frais réels

(1) conditions particulières disponibles en agence

ATTENTION AUX ACCIDENTS DOMESTIQUES

Les enfants sont les premières victimes des accidents domestiques. Le plus souvent, pourtant, ces accidents pourraient être évités. Si vous avez des enfants en bas âge chez vous, voici quelques conseils pratiques pour éviter le pire.

PRÉVENEZ LES RISQUES DE CHUTE

Lorsque vous langez votre bébé, ne le quittez jamais des yeux. Ne le laissez jamais seul, pour aller répondre au téléphone par exemple. Ne laissez pas votre enfant sans surveillance s'il se trouve dans une



chaise haute. Le siège transat ne doit pas être posé sur une table. Les lits en hauteur ne sont pas conçus pour des enfants de moins de 6 ans. Votre enfant a grandi. Il commence à marcher tout seul. Pensez à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour l'empêcher de s'approcher des escaliers, des balcons, des fenêtres ou des baies vitrées.

LA CUISINE, ZONE À TRÈS HAUT RISQUE POUR LES BRÛLURES

La cuisine est une zone à haut risque pour vos enfants. Le risque le plus important est celui des brûlures. Ne laissez pas dépasser la queue des casseroles et des poêles vers l'extérieur. Rangez hors de leur portée les allumettes ou briquets. Empêchez-les de s'approcher de la porte du four, des plaques électriques ou du fer à repasser. Débranchez les appareils électroménagers dès que vous avez fini de les utiliser. Utilisez des caches-prises.

METTEZ HORS DE LEUR PORTÉE LES PRODUITS MÉNAGERS ET LES MÉDICAMENTS

Placez vos médicaments dans une armoire fermée et située hors de leur portée. Ne laissez jamais de médicaments traîner et évitez d'en constituer des stocks trop importants. N'entreposez pas les produits ménagers sous l'évier mais dans une armoire fermée et située en hauteur. Ne rangez pas non plus ces produits à côté des bouteilles alimentaires. Ne transvasez jamais un produit dangereux dans un autre emballage. Placez les plantes d'appartement hors de portée de l'enfant. Certaines sont dangereuses si on les met en bouche.

ATTENTION AUX RISQUES D'ÉTOUFFEMENT

Ne donnez pas de cacahuètes, de pistaches, de noix de cajou, d'olives, de gros bonbons etc., à un enfant de moins de 4 ans. Ne laissez pas traîner de sacs plastiques avec lesquels votre enfant pourrait s'étouffer. Attention aussi aux jouets. Ceux qui peuvent se casser en petits morceaux ainsi que ceux qui possèdent de petites pièces peuvent se révéler très dangereux. Si votre enfant est en train de s'asphyxier à cause d'un corps étranger bloqué dans sa gorge, il existe une manœuvre appelée manœuvre d'Hemlich. Vous devez vous placer derrière votre enfant et appuyer fortement à l'aide de vos mains sur sa région abdominale entre la base du thorax et le nombril. Cette manœuvre, que vous pouvez répéter plusieurs fois, permet d'expulser violemment l'air contenu dans ses poumons.

EAU = RISQUE DE NOYADE

Quelques secondes d'inattention suffisent pour qu'un enfant se noie, y compris dans son bain. Ne le laissez jamais seul à la plage ou à la piscine même s'il a pied. Si vous avez une baignoire, placez au fond un tapis antidérapant. Apprenez le plus tôt possible à votre enfant à mettre sa tête sous l'eau en retenant sa respiration. Si vous avez une piscine, vérifiez que votre installation respecte bien les nouvelles normes de sécurité ■

CANCER DE LA PROSTATE :

VOUS AVEZ PLUS DE 45 ANS ? FAITES-VOUS DÉPISTER !

La prostate est une petite glande masculine, située sous la vessie, à proximité des voies urinaires et génitales. Elle peut être victime de diverses affections dont le cancer. Le cancer de la prostate est le premier cancer chez l'homme guadeloupéen. Il survient le plus souvent après 45 ans et sa fréquence augmente avec l'âge. Le cancer de la prostate est aussi, malheureusement, un cancer très discret. Très souvent, il évolue, en effet, sans le moindre symptôme. Il peut néanmoins entraîner des troubles urinaires, des douleurs au niveau de l'anus et du rectum ou des coliques néphrétiques. La meilleure arme contre le cancer de la prostate reste le dépistage précoce. Ce dernier est réalisé par un toucher rectal et une analyse du sang. On mesure alors le dosage sanguin du PSA (prostate specific antigen). Son degré d'élévation est proportionnel à l'extension du cancer éventuel. En cas d'élévation suspecte du PSA ou d'anomalie au toucher rectal, une biopsie (prélèvements à l'aiguille) de la prostate permettra d'affirmer avec certitude l'existence du cancer et de préciser ses caractéristiques microscopiques.

La probabilité de guérison d'un cancer de la prostate détecté très tôt est très élevée après traitement. Alors n'hésitez pas. Si vous êtes un homme âgé de 45 ans ou plus, faites vérifier une fois par an votre prostate ■

LA FACE CACHÉE DE VOTRE ASSIETTE

Ce que vous devez savoir sur LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Si, en parents avisés, vous prenez le temps de lire la liste des ingrédients des aliments qu'ingurgitent à longueur de journée vos enfants, vous avez forcément été surpris, voire inquiets, par la longue liste des E suivis de chiffres mystérieux qui entrent dans leur composition. Derrière les énigmatiques E509,

Certains, par exemple, sont utilisés pour prolonger la durée de vie des aliments. D'autres pour modifier leur texture (exemple : les épaississants). D'autres, enfin, doivent les rendre plus appétissants. Les additifs sont regroupés en cinq grandes familles :

Les colorants :

Ils sont numérotés de E100 à E199.

Les conservateurs :

Ils sont numérotés de E200 à E299. Ils sont utilisés pour ralentir la prolifération des moisissures. Ils permettent donc de limiter les risques d'intoxication alimentaire.

Les antioxydants :

Ils appartiennent à la famille des E300.

Les agents de texture :

C'est la famille de E400. Selon leur action, on parle d'émulsifiants, d'épaississant, de gélifiants, etc.

Les exhausteurs de goût :

Comme leur nom l'indique, ils permettent de renforcer la saveur ou l'odeur de certains aliments. Ils appartiennent à la famille de E600.

Même si l'usage des additifs est soigneusement réglementé, ils peuvent parfois provoquer des troubles de santé chez certaines personnes (intolérance ou allergie). Si vous avez des doutes à ce sujet, le mieux est d'en parler à votre médecin qui cherchera à déterminer l'additif coupable, puis de bannir ce dernier de votre alimentation ■



E224 ou autre E338, se dissimulent en réalité des additifs alimentaires. Dans nos précédentes éditions, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de vous présenter certains de ces additifs. Nous vous proposons cette fois une présentation plus générale de ces produits qui vous aidera à y voir un peu plus clair. Les additifs, comme leur nom l'indique, sont des substances qui sont rajoutées aux aliments. Contrairement à ce que l'on croit généralement, il ne s'agit pas nécessairement de produits chimiques. Certaines substances naturelles sont aussi utilisées comme additif par l'industrie agro-alimentaire. Les additifs ont des fonctions variables.

**MUTUELLE DE
MARE-GAILLARD**

MUTUELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II
DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Pour bien profiter de la vie



LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé :

- spécial séniors
- spécial famille
- garanties individuelles
- la complémentaire santé «spécial entreprise»
La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

LES GARANTIES DE PREVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ «FAMILLE»

Une garantie indispensable !

Toujours plus proche de vous

GOSIER

Section Bernard - 97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ABYMES

C. Commercial Steel Shopping local n° 08
Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 51

ANSE-BERTRAND

Rue Gratien Candace
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75
Fax : 0590 22 64 16

MOULE

70, Boulevard Rougé - 97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11
Fax : 0590 88 70 14

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21
Fax : 0590 41 01 17

CAPESTERRE BELLE-EAU

62, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64
Fax : 0590 81 97 09

MARIE-GALANTE

49, rue du Presbytère
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93
Fax : 0590 97 14 55

SAINTE-ROSE

Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59
Fax : 0590 28 05 11

SAINTE-MARTIN

60, rue Saint-James - lieu dit Low-Town
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 87 10 06
Fax : 0590 87 10 48

DUCOS (Martinique)

1, rue Toussaint Louverture
97224 Ducos - Martinique
Tél. : 0596 56 13 47
Fax : 0596 77 17 44
Email : mut.accord@wanadoo.fr

SAINTE-FRANCOIS

Rue Egalité
97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél. / Fax : 0590 88 64 01
Email : mutuelle-de-st-francois@wanadoo.fr



www.maregaillard.com